



Bourg-en-Bresse, le 11 juin 2026

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le cadre de l'examen du projet de loi « visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers », les députés ont voté contre la généralisation des pôles d'appui à la scolarité (PAS).
L'assemblée nationale a donc rejeté ce dispositif.

Nous vous demandons donc, lors des prochaines opérations de carte scolaire de la rentrée de 2026, que les postes alloués aux PAS du département soient déployés sur des ouvertures de classes, pour une mise en oeuvre de la mesure à 24, la création de poste de TR ou de TRS, la création de postes spécialisés (RASED, ULIS...).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur l'inspecteur d'académie, l'expression de nos salutations respectueuses.

Johnny Durand, pour la FNEC-FP-FO 01
Maëlle Pénicaut, pour le SE-UNSA 01
Sandra Hyvernât, pour la FSU 01
Marie-Alix de Richemont pour la CGT Educ'Action 01